

## VISITE DU ROI D'ESPAGNE EN ALGERIE Alger et Madrid renforcent leur entente

Le roi Juan Carlos 1er et la reine d'Espagne effectueront une visite en Algérie du 13 au 15 mars prochains, à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Cette visite, qui dénote de l'excellente relation qu'entretiennent Alger et Madrid, ne suffirait pas de l'observation des seuls protocoles. Outre le raffermissement du solide lien d'amitié entre les deux pays, la visite ne manquera pas d'être un rendez-vous politique important, tant les actualités régionales imposent la concertation et l'échange.

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - La question du Sahara occidental sera assurément au menu des entretiens qu'auront le président algérien et le roi d'Espagne. Tout d'abord le dossier sahraoui est à la veille de subir un onzième examen du Conseil de sécurité de l'ONU. Le royaume du Maroc, qui persiste à vouloir annexer les territoires sahraouis, s'appuie à présenter à l'instance onusienne un «projet d'autonomie» du Sahara occidental. Un plan que les Sahraouis ont rejeté. L'Algérie, qui plaide l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions internationales, rappellera certainement, à l'occasion de la visite du roi d'Espagne, son attachement à la légalité internationale, concernant le règlement du conflit du Sahara occidental. Et, bien évidemment, cette question, d'importance certaine, n'occultera pas d'autres préoccupations intégrant la coopération bilatérale, dont la densification des échanges commerciaux. Le projet de gazoduc MedGaz, qui devra approvisionner la péninsule ibérique en gaz algérien à hauteur de 60% de ses besoins énergétiques, consolidera davantage une coopération économique déjà appréciable. Il va sans dire que cette disponibilité partagée à renforcer la coopération économique résulte d'une bonne entente politique. D'ailleurs, les deux pays avaient convenu, durant ces deux dernières années, de poursuivre les négociations pour la conclusion d'un accord en matière de sécurité. Une sécurité qui, inéluctablement, intègre la question de l'immigration. Les pays européens du pourtour de la Méditerranée font de la question de l'immigration une de leurs préoccupations majeures, tant les flux migratoires vers l'Europe sont allés ces dernières années grossissants. Lors de la visite du chef du gouvernement espagnol en Algérie, en décembre dernier, José Luis Rodriguez Zapatero, il a été convenu de poursuivre les négociations pour la conclusion d'un accord sur la question de la sécurité, dont la problématique de l'immigration.

S. A. I.

## IL A ETE CREE LE 11 MARS 1937 PAR MESSALI HADJ Le PPA, 70 ans après

Le Parti du peuple algérien (PPA) a été créé il y a 70 ans par Messali Hadj. L'Union nationale des enfants de chouhada a consacré, hier, à la Bibliothèque nationale, une journée d'étude à l'héritier de l'Etoile Nord Africaine.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - C'est donc le 11 mars 1937 que Messali Hadj dépose auprès de la préfecture de police de Nanterre le dossier de constitution du Parti du peuple algérien. La première réunion du PPA s'est également tenue ce jour-là dans cette ville de la banlieue parisienne. «Parmi tous les mouvements algériens qui existaient à l'époque, il faut reconnaître que le PPA était le seul à avoir prôné l'indépendance totale de l'Algérie et le retrait des troupes françaises du territoire national. Tout en étant le digne héritier de l'Etoile Nord Africaine, ce parti a également su synthétiser toute insurrection et les batailles menées par le peuple algérien depuis l'invasion de 1830», expliquait, hier, le docteur Mountacer Obtroune. Paraphrasant Sassi Benhamla, militant du PPA présent à cette journée d'étude, l'historien ajoutera : «Le 1er novembre 1954 n'est pas tombé du ciel. La guerre de Libération nationale est le fruit d'un long processus.» Il précisera que la création de l'Etoile Nord Africaine puis celle du PPA ont été des épisodes charnières de ce processus. Le docteur Mohamed Houari, également historien, a, quant à lui, axé son intervention sur la personnalité du «zaïm», Messali Hadj. «Toutes les nations, tous les peuples du monde ont des références historiques. L'Algérie possède ses références et Messali Hadj en est une. L'homme a consacré sa vie à l'Algérie. Sur 76 ans d'existence, il endurera 42 années de prison, de baigne et d'exil.» Pour sa part, le docteur Amar Belkhouja lèvera le voile sur une personne méconnue de l'histoire d'Algérie. Celle-ci n'est autre que Emilie Brusquant, l'épouse de Messali Hadj. «C'est dans le Paris des années 20 que Messali a rencontré cette jeune Lorraine, native de Neuves-Maisons. Emilie Brusquant mérite tous les respects car elle a épousé Messali Hadj mais aussi sa cause.

Elle fera sienne cette cause pour l'indépendance de l'Algérie jusqu'au jour de sa mort.» Madame Messali s'est éteinte le 2 octobre 1953 à Alger des suites d'une longue maladie. Plus de 10 000 Algériens lui rendirent hommage. Son cercueil est recouvert du drapeau algérien, celui que nous connaissons aujourd'hui et qu'elle a été la première à broder. Placé sous résidence surveillée à Niort, dans le sud de la France, son époux n'obtiendra pas l'autorisation de la voir vivante. Messali Hadj pourra cependant assister à son enterrement, qui a lieu à Neuves-Maisons.

T. H.

## Mme MERIEM BELMIHOUB ZERDANI, A PROPOS DE LA PRESENCE DES FEMMES AU PARLEMENT Le président doit donner l'exemple en désignant des femmes au Sénat

C'est une fervente militante des droits des femmes. Elle est partisane des causes justes et ce, depuis son jeune âge. En 1955, elle était déjà membre du Front de libération nationale (FLN). En 1957, elle a été condamnée à la réclusion par le tribunal permanent des forces armées d'Alger et détenue pendant quatre ans et demi dans les geôles en Algérie et en France. Après l'indépendance, elle se consacre à la défense des droits des femmes.

Sa carrière d'avocate militante lui vaut aujourd'hui sa place au sein du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), aux Nations unies, dans lequel elle brigue un deuxième mandat. Mme Meriem Belmihoub Zerdani, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, fait aujourd'hui la promotion de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1979 et en vigueur depuis 1981, ratifiée d'ailleurs par l'Algérie. Invitée hier de l'émission «En toute franchise» de la Radio chaîne III, Mme Zerdani, qui représente une bonne partie des pays africains à ce comité, se veut également ambassadrice de ce comité dans son pays. Son intervention à la radio est une aubaine pour elle.

En préparation de l'examen des rapports nationaux sur les éliminations de la discrimination à l'égard des femmes, qui vont être prochainement présentés au comité, Mme Zerdani espère voir l'Algérie lever les réserves sur certains articles de la convention, notamment l'article 16 qui oblige les Etats signataires de la convention «à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les ques-

tions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme». Ayant été dans les rangs des femmes qui ont exigé l'abrogation du code de la famille de 1984, Mme Meriem Belmihoub n'est pas satisfaite aujourd'hui des maigres résultats issus de l'amendement du code de la famille. «Tout ce que nous pouvons arracher est un plus, mais, malheureusement, la femme n'a toujours pas sa place que la Constitution algérienne lui a pourtant consacré», dit-elle sur les ondes de la radio.

Si la situation de la femme s'est nettement améliorée, notamment sur le plan de l'accès à l'éducation, à la santé, elle reste marginalisée de la vie politique et économique du pays, selon l'experte, qui profite des prochaines élections législatives pour appeler les partis politiques à jouer cette carte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. «Il devait y avoir une subvention spéciale pour les partis qui consacrent l'égalité des sexes, dans sa représentativité», a-t-elle suggéré, en interpellant même le chef de l'Etat de donner l'exemple au peuple en installant des femmes au Sénat, qui, rappelons-le, n'est pas à sa composante complète.

Le président de la République n'a pas, en effet, désigné les noms des 15 sièges encore vides. La militante s'indigne également sur la mauvaise interprétation de la religion, quand il s'agit des droits de la femme. Souvent, dit-elle, le législateur algérien choisit ce qui lui convient et rejette ce qui ne l'arrange pas.

Elle s'interroge toutefois pourquoi quand il a été question de mettre le père en deuxième position pour le tutorat de l'enfant, «des versets coraniques ont été violés sans que cela soulève la moindre

indignation. Or quand il s'agissait de lever le tutorat pour la femme qui se marie cela a soulevé des tollés». «La religion est interprétée selon plusieurs rites, alors chaque pays doit suivre le rite qui le rapproche de sa Constitution», a indiqué l'invitée de la radio. Mme Zerdani a ainsi invité les avocats, les législateurs et les instances juridiques à approfondir la réflexion sur le lien entre la religion, la Constitution et les conventions internationales. Elle ne va pas sans préciser que les conventions internationales annulent les lois nationales.

Une opportunité, dit-elle, pour les tribunaux de se référer à ces conventions, lorsqu'ils sont dans l'incapacité de répondre par les lois existantes à des conflits sérieux. Ainsi, la moujahida offre ses services pour accompagner les avocates et avocats algériens par des cursus de formation sur les conventions internationales.

Portant son combat au plus loin des frontières africaines, la militante des droits de l'homme s'intéresse aux questions du Moyen-Orient, à la Palestine et l'Irak en particulier. L'intervenante a salué le courage et l'abnégation des femmes palestiniennes et irakiennes face à l'occupation israélienne et américaine.

Elle a également rendu hommage aux femmes sahraouies, dont le régime de leur question «ne peut se faire en dehors de la légitimité internationale conformément aux résolutions des Nations unies», soutient-elle. Pour terminer, Mme Zerdani a insisté pour que les Etats-Unis, qui parlent au nom de l'égalité des chances et de démocratie, n'ont, à ce jour, pas ratifié la convention pour l'élimination de la discrimination contre les femmes.

Rosa Mansouri

## LOUISA HANOUNE AU FORUM DE L'ENTV Plaidoirie pour la primauté du législatif sur l'exécutif

La porte-parole du Parti des travailleurs (PT), Mme Louisa Hanoune, a plaidé samedi soir sur le plateau de l'ENTV «pour la primauté du législatif sur l'exécutif». Cette déclaration faite par l'invitée au forum de la Télévision algérienne est intervenue suite à une question relative à une évaluation de cinq années de participation à l'Assemblée nationale. A ce propos, elle dira que les prochaines élections législatives doivent constituer une étape «charnière» pour la pratique démocratique en Algérie.

«L'heure est à l'éradication de certaines pratiques politiques» d'autant plus, a-t-elle dit, que nous amorçons une étape charnière qui nous offre l'opportunité de sortir définitivement de la crise, de rétablir toutes les conditions de l'exercice démocratique et consacrer la souveraineté du peuple». Mieux, elle fera savoir que le bilan des parlementaires de son parti est «positif», tout en appelant au respect du mandat parlementaire et au respect de l'éthique politique et ce, dans le but de mettre fin «au nomadisme parlementaire».

Procédant à une évaluation de la situation politique générale du pays, Mme Hanoune a indiqué que «les institutions de l'Etat ne se sont

pas effondrées en dépit de l'acuité de la crise, en déclarant tout en plaidant pour «la révision de la loi électorale avant le scrutin du mois de mai», et demandant aux groupes parlementaires à «assumer leurs responsabilités dans l'assainissement du climat socio-politique afin de donner un sens à la participation populaire aux élections».

Selon Mme Hanoune, le PT se présente aux prochaines élections législatives avec «un programme national portant sur les questions nationales et des programmes locaux qui prennent en charge les problèmes des citoyens au niveau des wilayas».

La même responsable a démenti que son parti se présente à ces élections avec des listes communes avec d'autres formations affirmant que le scrutin reste «la méthode idéale pour le peuple d'imposer ou de refuser des politiques».

Mme Hanoune a d'autre part estimé que l'obligation faite aux députés du PT de signer un engagement sur l'honneur écrit de respecter leur mandat et les décisions du parti et ses orientations, permet «de lutter contre la corruption politique». «Le député doit être à la hauteur de la confiance placée en lui par les électeurs et par le pays», a-t-

elle insisté.

Evaluant le mandat législatif qui touche à sa fin, Mme Hanoune a estimé que «le dernier semestre de cette législature a donné des résultats positifs». Elle a toutefois regretté que son parti n'ait pu faire passer ses revendications notamment celles concernant la révision de la loi électorale ou la hausse du SNMG.

La représentante du Parti des travailleurs s'est dit fière des victoires réalisées par l'Algérie au cours des dernières années rappelant à cet égard les décisions du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, concernant par exemple la révision de la loi sur les hydrocarbures et sur l'utilisation des recettes pour le financement des projets nationaux ainsi que le principe de la hausse des salaires.

Mais, il n'en demeure pas moins, selon Louisa Hanoune «que malgré cette avancée constatée durant cette fin de mandat législative, il reste que des discours contradictoires sont enregistrés au niveau de l'exécutif». Sur ce point précis, la porte-parole du Parti des travailleurs a plaidé pour le départ des «parties qui usent d'un double langage au sein de l'exécutif.» Sans les citer nommément, Mme Louisa

Hanoune a demandé aux ministres concernés de quitter l'exécutif «et aller exercer ailleurs leur métier favori qui est celui de consultant».

Au volet économique, la secrétaire générale du PT a estimé qu'une relance économique ne saurait être envisagée sans tenir compte de l'industrie et de l'agriculture. Il s'agit également pour Mme Hanoune d'apporter l'appui nécessaire au secteur public et de le protéger d'une privatisation «effrénée» qu'elle qualifiera de tsunami.

A une question sur sa position en faveur de l'UGTA, particulièrement son secrétaire général dans le procès de l'affaire El Khalifa Bank, Mme Hanoune n'a pas été par trente-six chemins pour réitérer son soutien à la Centrale syndicale et de surcroît son secrétaire général, en déclarant : «J'ai défendu, je défends et je défendrai l'UGTA», tout en qualifiant l'affaire Khalifa d'"affaire de détournement et d'escroquerie de grande envergure dont l'objectif est la destruction totale de l'Etat».

«C'est une affaire très complexe. Nous croyons que la responsabilité est d'ordre politique qu'il faut définir», a-t-elle conclu.

Abder Bettache